



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Nantes, le 04/07/2025

Direction de la santé publique et environnementale
Département : Veille Sanitaire et Situations Sanitaires
Exceptionnelles

Affaire suivie par : Dr Florent PORTAL / Josselin VINCENT
06 74 83 31 03 / 02 72 01 57 08
florent.portal@ars.sante.fr / josselin.vincent@ars.sante.fr

Madame, Monsieur,

Depuis le début du mois de juin, plusieurs cas d'infection par le virus de l'hépatite A ont été observés dans l'agglomération nantaise. Même si l'incidence de cette pathologie croît de façon globale en Europe, la situation de l'agglomération reste atypique.

Le virus étant présent dans les matières fécales des personnes atteintes, la maladie se transmet par l'intermédiaire des mains ou d'aliments contaminés. Fréquemment, elle passe inaperçue. Elle peut se manifester par la présence de fièvre, douleurs abdominales, nausées, perte d'appétit, asthénie et ictère. Dans la majorité des cas, l'hépatite A guérit spontanément sans séquelle. Il existe quelques formes graves surtout chez les adultes : le risque de sévérité et de mortalité augmente avec l'âge.

Je vous invite à être vigilant face à des patients présentant des symptômes compatibles et vous rappelle les recommandations associées :

- Cette maladie est à déclaration obligatoire ([lien CERFA 12614-02](#)) et le signalement permet d'engager les mesures de tracing autour du cas, d'identifier les chaînes de transmissions et de proposer les mesures de prophylaxie aux contacts.
- Si des prélèvements biologiques sont requis, il est important de rappeler au laboratoire d'adresser des échantillons au Centre National de Référence (CNR), afin qu'un sérotypage soit réalisé pour identifier des possibles chaînes de transmission.
- La majorité des cas se contaminent lors de voyages à l'étranger, dans les zones d'endémie. Tout départ dans ces zones ou retours, doit s'accompagner des mesures d'information et de prévention nécessaires.
- Des pratiques et des publics spécifiques sont également à risque : les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, les rapports sexuels ano-buccaux, l'usage de drogues par voie intraveineuse, les personnes en situation de précarité et ayant des difficultés d'accès à l'eau.
- La vaccination contre le VHA constitue une mesure de prévention préconisée pour les publics exposés au risque.

D'autres informations sont disponibles au lien suivant : <https://sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/hepatites-virales/article/l-hepatite-a>

Vous remerciant par avance pour votre relai de ces mesures de santé publique, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

La directrice de la santé publique
et environnementale


Karen BURBAN-EVAIN

josselin.vincent@ars.sante.fr
02 72 01 57 08
7 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233
44262 NANTES cedex 2
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr



Agir pour la santé de tous

QUALITÉ · USAGERS · INNOVATION · PRÉVENTION